

**COMMUNE DE PENTHALAZ**  
**Municipalité**

**Préavis municipal No 10 - 2006**

**BUDGET 2007**

\* \* \*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité soumet à votre approbation le projet de budget communal 2007, selon le Règlement du Conseil communal de Penthaz, édition 2006.

Ce Règlement, adopté lors de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2006, traite en son titre III, chapitre I, du "budget et des crédits d'investissement". Il est établi conformément aux articles 80 à 87.

◇ **Résultat**

Le résultat estimé du budget qui vous est présenté se résume de la manière suivante :

<b>Budget 2007</b>		<i>Budget 2006</i>	<i>Comptes 2005</i>
Total des revenus	<b>12'213'500</b>	10'418'700	11'414'178.23
Total des charges	<b>12'237'800</b>	10'391'000	11'282'079.62
<b>Résultat</b>	<b>-24'300</b>	27'700	132'098.61

**Cet excédent de charges de Fr. 24'300.- sera prélevé au compte Capital.**

## ◇ Les financements spéciaux

Sur quatre services financés par des recettes affectées, 2 sont déficitaires et 2 sont bénéficiaires.

Le déficit global de Fr. 231'900.- est pris en charge par l'impôt ordinaire. Pour nuancer ce déficit, il faut tenir compte, d'une part, qu'un investissement de Fr. 30'000.- est englobé dans le service d'élimination des déchets pour l'achat de 3 « Moloks » pour les ordures ménagères, d'autre part, Fr. 30'000.- seront consacrés pour des frais d'honoraires pour l'étude de l'assainissement de réseau de défense incendie du site de Venoge Parc.

En ce qui concerne les bénéfices des services "égouts et épuration" et "des eaux", ceux-ci proviennent des taxes d'introduction du nouveau quartier de Loëttaz-Barges.

<b>Financements spéciaux</b>		<b>Budget 2007</b>		<i>Budget 2006</i>	
<i>Dicastères</i>		<i>Déficit</i>	<i>Bénéfice</i>	<i>Déficit</i>	<i>Bénéfice</i>
45	Elimination des déchets	129'400		137'700	
46	Réseau d'égouts et épuration		341'500		16'600
65	Défense incendie	102'500		41'800	
81	Service des eaux		303'400	13'800	
<b>T O T A U X</b>		<b>231'900</b>	<b>644'900</b>	193'300	16'600
<b>Pris en charge par l'impôt ordinaire</b>		<b>231'900</b>		193'300	
<b>Attributions aux fonds de réserves spécifiques</b>			<b>644'900</b>		16'600

Pour plus de détail, voir les commentaires figurant en regard de chacun des services.

## ◇ Les imputations internes

*(Equivalence des charges avec les revenus)*

	<b>Genre</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>Ecarts</b>
1	Imputations diverses	59'600	55'500	4'100
2	Loyer des bureaux	63'300	63'300	-
3	Des charges salariales	1'057'200	985'200	72'000
4	Des intérêts des dettes	356'900	336'100	20'800
5	Des amortissements comptables	674'100	657'700	16'400
	<b>Totaux</b>	<b>2'211'100</b>	<b>2'097'800</b>	<b>113'300</b>

Pour avoir plus de détail, voir le tableau se trouvant en fin de brochure, avec le détail de chacune des rubriques ci-dessus.

Quant aux commentaires détaillés, ils figurent aux chapitres concernés, soit pour les comptes de charge ou de revenu originels, soit pour les comptes d'imputations.

## ◇ Tableau des investissements

Le tableau qui suit ce préavis n'est pas soumis à votre approbation, mais il exprime les conséquences comptables et financières qu'engendrent les investissements votés et projetés.

A raison de Fr. 682'300.- d'amortissements comptables par année, il nous faudra encore **21,1 ans** pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

En contrepartie, les Fr. 918'125.- d'amortissements financiers annuels permettront de résorber la totalité de la dette engagée en **17,2 ans**. *Cette dette représente un capital de Fr. 5'675.- par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,5 %.*

Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, **les investissements engagés** diminueront de Fr. 1'418'000.-.

Quant aux **investissements projetés**, ils occasionneraient une augmentation de Fr. 1'610'000.-.

**Cela représenterait une augmentation globale des investissements de Fr. 192'000.-.**

L'évolution du compte des investissements **engagés et projetés** se présente ainsi pour 2007 :

<b>Patrimoines administratif et financier :</b>	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>14'417'200.-</b>
Dépenses	+ 3'371'400.-
Recettes & subventions	./. 170'100.-
Amortissements obligatoires	./. 682'300.-
Prélèvements s/fonds de réserves	./. <u>2'327'000.-</u>
<b>Situation au 31 décembre 2007</b>	<b>14'609'200.-</b>
<b>Soit une augmentation de</b>	<b>192'000.-</b>

## ◇ ASICoPe

**Le regroupement des Etablissements scolaires de Cossonay et de Penthalaz-Penthaz-Daillens (ESPPD), sous l'entité de l'ASICoPe (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs) entre dans sa phase active.**

C'est le premier budget pour une année complète, il comprend les charges et revenus de nos bâtiments scolaires (Collège du Cheminet et salle de gym du Verger), exceptés les frais d'achat et d'entretien du mobilier (propriété de l'ASICoPe). En contrepartie, nous encaissons de l'ASICoPe, un loyer pour les intérêts et le remboursement du capital investi, et le remboursement effectif des frais d'exploitation et d'entretien desdits bâtiments.

En ce qui concerne le coût de l'élève, que ce soit pour le primaire ou le secondaire, il a baissé. Ceci est normal, étant donné le mode de calcul différent que nous avons pour les loyers dans l'ancien Etablissement scolaire de Penthalaz-Penthaz-Daillens.

Selon comparaison effectuée entre les comptes 2005 de l'ESPPD et le budget 2007 de l'ASICoPe, on peut considérer que pour notre Commune, il s'agit d'une opération blanche.

## ◇ **Vote sur le budget & préavis intégrés**

Comme présenté lors du budget de l'année précédente, nous nous permettons une simplification de tâche administrative, en vous proposant :

- de procéder à l'investissement de Fr. 40'000.- pour la réfection, en vue de sa location, de la villa du Cheminet 22, et de financer cette dépense par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments. Le paiement sera effectué par la trésorerie disponible à cet effet, et cela n'entraînera pas de charges autres que celles actuelles inhérentes à l'immeuble.

Vous trouverez toutes les explications utiles dans le commentaire de la rubrique 3559 des bâtiments.

Nous pensons que les explications relatives à cet objet, données de manière détaillée à la Commission des finances, devraient permettre d'éviter l'élaboration d'un préavis et la nomination d'une Commission. Toutefois, la Commission des finances doit en faire mention dans son rapport au Conseil communal, et la décision fait l'objet d'un point séparé dans les conclusions du présent préavis.

Cette procédure laisse ainsi tout loisir aux membres du Conseil communal d'accepter ou de refuser le montant du projet, sans modifier l'acceptation du budget.

## ◇ **Conclusion**

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Vous l'aurez constaté, à la lecture de ce budget 2007, nous bouclons avec un léger excédent de charges de Fr. 24'300.-. Ce résultat est normal, si l'on considère tous les éléments qui sont venus se greffer dans nos comptes, par rapport à l'année précédente.

Nous avons pris en considération l'augmentation du nombre de nos habitants, ce qui influence directement certains postes des charges, mais aussi des revenus.

C'est ainsi que nos rentrées fiscales sur le revenu sont en hausse, mais il est important de préciser que nous avons évalué l'impôt sur le bénéfice net plus conséquent. En effet, concernant nos entreprises locales, tous les indicateurs sont au vert. L'amélioration de la conjoncture et du nombre de nos habitants nous occasionnent sur ces bases, des rentrées d'impôts supplémentaires de l'ordre de Fr. 385'000.-.

Au niveau de la péréquation financière directe entre communes, notre contribution et le remboursement du Fonds sont pratiquement à égalité. Par contre au niveau de la péréquation indirecte, c'est-à-dire notre contribution à "la facture sociale", nous devons payer Fr. 283'000.- de plus qu'en 2006. Vous comprendrez le pourquoi, en vous rapportant au commentaire du chapitre de la Sécurité sociale.

La surcharge des tâches administratives et les longues absences pour raisons de maladie ou d'accident nous ont contraints à engager une personne supplémentaire aux services extérieurs et, d'augmenter le taux d'activité dans le secteur administratif. Cela représente environ Fr. 100'000.00 de plus pour l'ensemble des charges salariales, mais ce choix était impératif.

Dans le cadre de l'attribution des dicastères entre les membres de la Municipalité, vous en verrez une incidence par la création de deux nouveaux chapitres, soit "les affaires culturelles" (15) et "les sports" (17).

Le changement d'entité scolaire pour nos élèves est effectif dans ce budget 2007, si du point de vue comptable c'est l'équilibre, il restera des sujets à revoir, mais la base est là, et maintenant nous pouvons aller de l'avant, en apportant les améliorations nécessaires, voire souhaitées.

Les charges foncières et les taxes d'introductions eau et égouts de nos nouveaux quartiers "gonflent" nos chiffres, c'est la raison essentielle pour laquelle nous passons d'un budget de 10 millions à 12 millions de francs. Ces charges foncières sont pour le moment attribuées à un fonds de réserve et seront utilisées pour les investissements à venir, souvent spécifiques à ces quartiers.

Vous constaterez encore les modifications comptables et financières, que représente la fusion des Corps de sapeurs-pompiers des communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens en un seul Corps sous l'appellation du SDIS de la Venoge. Maintenant que nous entrons dans la phase active, tout a été prévu pour que cela se passe bien.

La donation de Venoge Parc SA (pour la modique et symbolique somme de Fr. 1.00) du terrain sur lequel se trouvent la station et le puits de pompage d'eau l'Islettaz ainsi que le bâtiment du tennis et ses courts nous préoccupe. Ceci particulièrement pour la station de pompage d'eau industrielle et du réseau d'eau de défense incendie du Site de Venoge Parc. Nous devons rapidement procéder à une étude d'assainissement, de manière à mieux gérer ce domaine et en maîtriser les coûts.

Au vu des budgets présentés pour les services des eaux et des égouts, nous analyserons plus en détail les chiffres l'année prochaine, ceci en rapport avec les investissements consentis. Mais il semble inévitable que nous allions vers une adaptation du prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau et de la taxe d'entretien des canalisations d'eaux usées et des eaux claires.

Au sein de la Municipalité, nous vivons une satisfaisante et passionnante phase de développement de notre village. Toutefois, nous sommes conscients que nous devons être attentifs à nos futurs investissements. Il faudra probablement établir des priorités et rester prudents dans les choix à faire. La fixation du plafond d'endettement vous renseignera sur ces projets qui, rappelons-le, sont des projets d'intention. Pour tous ces motifs, nous souhaitons vivement pouvoir compter sur votre engagement et votre soutien.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons établi ce premier budget de nouvelle législature. Dans un souci constant de crédibilité et d'authenticité, nous nous réjouissons, dans un climat de confiance, de partager avec vous, cette masse de chiffres quelque peu rébarbative !

La Syndique

## ◇ **Décision**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 10 - 2006, oui le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

- 1. d'adopter le budget 2007 de la Bourse communale,**
- 2. d'accorder un crédit de Fr. 40'000.- pour les travaux de réfection de la villa du Cheminet 22 (3559.314.1), financé par un prélèvement identique au crédit, sur le fonds de réserve pour bâtiments (3559.480.3).**

Adopté par la Municipalité en séance du 17 octobre 2006.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique

La secrétaire

*I. Hautier*

*S. Monnier*

Municipal à convoquer : Madame Hautier, syndique.